

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**REUNION DU 14 MARS 2014****DECISION****Numéro 14 – 03 – 016****Décision 3 : L'attribution du marché de travaux concernant la construction du centre d'incendie et de secours (CIS) de Saint Galmier.**

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 10 mars 2014, s'est réuni le 14 mars 2014 à partir de 10 heures en Mairie de Saint Héand au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Messieurs Jean-Paul Burdin (Vice-président) ; André Cellier (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Bernard Philibert (Président).

Était excusée : Madame Nadia Sémache.

Exposé du rapport effectué par le Président :

Ce marché a pour objet la construction du CIS de Saint Galmier.

L'opération de travaux a été initialement allotie de la manière suivante :

- Lot n° 1 : Terrassements - VRD
- Lot n° 2 : Gros œuvre
- Lot n° 3 : Charpente bois
- Lot n° 4 : Etanchéité - couverture
- Lot n° 5 : Façades
- Lot n° 6 : Menuiseries extérieures PVC
- Lot n° 7 : Serrurerie
- Lot n° 8 : Portails sectionnels.
- Lot n° 9 : Menuiserie intérieure
- Lot n° 10 : Plâtrerie - finitions - plafonds suspendus
- Lot n° 11 : Carrelage - faïences
- Lot n° 12 : Electricité - courants faibles
- Lot n° 13 : Chauffage - ventilation - plomberie – sanitaire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2014

Publication : 17/03/2014

Le montant estimatif des travaux étant de 676 000 euros HT, la procédure adaptée a été retenue (articles 28 du code des marchés publics).

L'offre retenue pour chaque lot sera l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères d'attribution pondérés suivants :

- **Le prix des prestations pondéré** pour 60 %.
- **La valeur technique des prestations** analysée sur la base du mémoire justificatif pondérée pour 30 %.
- **La performance environnementale** pour 10 % analysée sur la base d'une note méthodologique sur le traitement des déchets de chantier notamment par le descriptif des dispositifs pour le conditionnement et le traitement de déchets

La commission des marchés s'est réunie le 27 février 2014 afin de rendre un avis sur ce dossier.

Accusé certifié exécutoire

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Reception par le préfet : 17/03/2014
Publication : 17/03/2014

Article 1 :

Le bureau suit l'avis rendu par la commission des marchés réunie le 27 février 2014 et décide d'attribuer le marché de travaux concernant la construction du centre d'incendie et de secours de Saint Galmier comme suit :

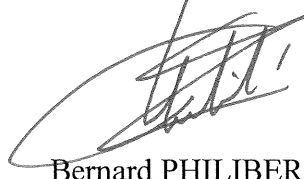
- ✓ Lot n° 1 Terrassements - V R D : Borne TP
- ✓ Lot n° 2 Gros œuvre : Beny
- ✓ Lot n° 3 Charpente Bois : Libercier
- ✓ Lot n° 4 Etanchéité – Couverture : Asten
- ✓ Lot n° 5 Façades : CFF
- ✓ Lot n° 6 Menuiserie extérieure P V C : Chataing
- ✓ Lot n° 7 Serrurerie : Rozieres
- ✓ Lot n° 8 Portails sectionnels : Somafi
- ✓ Lot n° 9 Menuiserie intérieure : L'atelier du bois
- ✓ Lot n° 10 Plâtrerie - Finitions - Faux Plafonds : Deribreux
- ✓ Lot n° 11 Carrelage - Faïence : Lumia Carrelages
- ✓ Lot n° 12 Electricité - Courants faibles : Perrier Electricité
- ✓ Lot n° 13 Chauffage - V M C - Plomberie – Sanitaire : Juban Maise

Article 2 :

Le Président est autorisé à signer les pièces des marchés sous réserve de la production par les sociétés retenues des pièces visées à l'article 46 du code des marchés publics.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT